

2017_CT2_124

OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - Opération BELTRAM et CIRENE sur le Technopôle de l'Arbois - CPER 2015-2020 - Approbation de la maîtrise d'ouvrage portée par la Métropole

Le 23 mars 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la salle Tino Rossi aux Pennes-Mirabeau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 mars 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy - AMEN Mireille – AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François - DAGORNE Robert – DELAVET Christian - DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger - LAFON Henri – MANCEL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud - MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BARRET Guy – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – BURLE Christian donne pouvoir à MERCIER Arnaud – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à TALASSINOS Luc – DEVESA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à GERARD Jacky – LAGIER Robert donne pouvoir à DELAVET Christian – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - LHEN Hélène donne pouvoir à GOUIRAND Daniel – MALAUZAT Irène donne pouvoir à TAULAN Francis – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUEIX Roger - MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – TERME Françoise donne pouvoir à SUSINI Jules – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – CRISTIANI Georges - GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique - YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_124-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi
Enseignement supérieur et recherche

■ Séance du 23 mars 2017

05_5_01

■ Opérations BELTRAM et CIRENE sur le Technopôle de l'Arbois – CPER 2015-2020 - Approbation de la maîtrise d'ouvrage portée par la Métropole

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_124-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE**Economie, nouvelles technologies, enseignement supérieur****■ Séance du 30 mars 2017****■ Opérations BELTRAM et CIRENE sur le Technopôle de l'Arbois – CPER 2015-2020 - Approbation de la maîtrise d'ouvrage portée par la Métropole**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Contexte de l'opération :

Le développement du Technopôle de l'Arbois repose sur la qualité des acteurs implantés sur son territoire : les entreprises innovantes, les structures d'aide à l'innovation, les laboratoires de recherche et les centres de formation.

Le Technopôle de l'Arbois s'est donc engagé à renforcer certaines composantes, dont la « recherche finalisée » et la « formation supérieure ».

Ainsi, à la demande d'Aix-Marseille Université, deux projets structurants ont été retenus dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région et vont être implantés sur le site du Petit Arbois.

Présentation des projets :

- 1) **La création du « Centre d'Innovation et de Recherche en Environnement et en Écotechnologies » (CIRENE)** qui vise à analyser le cycle de vie des nanoparticules et nano matériaux en vue de valoriser le développement de cette technologie de façon sûre, c'est-à-dire sans impact pour l'homme ou pour l'environnement. Il s'inscrit dans la nécessité de concentrer dans un même lieu les plateformes d'essais existantes sur le territoire du Pays

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_124-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

d'Aix. Porté par deux laboratoires de recherche implantés sur le Technopôle (le CEREGE, équipe de Jérôme ROSE et Jean-Yves BOTTERO, et le LM2P2, Nicolas ROCHE), cet outil permettra aussi aux entreprises partenaires et associées d'analyser le vieillissement des produits dans des conditions parfaitement contrôlées.

Aix-Marseille Université et le CEREGE souhaitent donc implanter sur la ZAC du Petit Arbois un bâtiment pilote dans le cadre du programme de développement Enseignement Supérieur et Recherche du Technopôle. Il s'agira d'une « Halle Technologique » qui permettra d'offrir une surface utile de 500 m² et qui devrait être livrée en 2019. Ce bâtiment serait implanté sur un terrain d'environ 1 200 m² situé au Sud de la ZAC, à proximité du bâtiment MARCONI.

Le budget prévisionnel de CIRENE a été estimé à 1,002 M€ TTC (toutes dépenses confondues). L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 840 000 € TTC.

- 2) L'installation du **Master « Sciences de l'Environnement Terrestre (SET) »** a pour objectif de conforter un véritable campus thématique axé sur les sciences de l'environnement en rassemblant sur le Technopôle, au côté des unités présentes (CEREGE, IMBE, LCE, etc...), des spécialités/parcours pour l'instant dispersés sur trois sites différents (Marseille centre, Etoile - Saint Jérôme et Arbois). Ceci permettra d'augmenter d'une part la visibilité de la formation à l'échelle d'Aix-Marseille Université et d'autre part de renforcer les liens entre étudiants, laboratoires de recherche et entreprises innovantes déjà présents sur le site, à proximité du siège des pôles de compétitivité.

Pour concrétiser ce projet, le Technopôle a pris le parti de rénover le bâtiment BELTRAM (déjà partiellement occupé par Aix-Marseille Université) situé sur la ZAC du Petit Arbois, en vue d'accueillir les locaux nécessaires au MASTER. Pour la rentrée universitaire 2018, le bâtiment réaménagé accueillera 290 étudiants du MASTER. Le bâtiment, constitué de quatre niveaux et construit en 1933 pour les besoins du Sanatorium de l'Arbois, accueillait des bureaux destinés aux entreprises et start-up relevant du Technopôle. Il nécessitera donc d'importants travaux d'aménagement intérieur et de remise aux normes, pour y installer des salles de cours et de TD, sur environ 900 m². Selon l'étude de programmation réalisée en 2016, le coût du projet est estimé à 1,198 M€ TTC, dont 918 000 € TTC de travaux.

Ces deux projets s'inscrivent dans le Schéma Directeur « Sciences » de l'Université d'Aix Marseille. Ils ont d'ors et déjà fait l'objet d'études techniques préalables respectant à la fois les exigences scientifiques d'Aix-Marseille Université ainsi que l'enveloppe budgétaire allouée par l'Etat et les collectivités dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020.

Après travaux, ces deux bâtiments seront remis à l'Etat, via une convention d'occupation précaire d'une durée de 30 ans, consentie à titre gratuit, dont l'Université sera signataire. Cette dernière en assurera alors l'usage, la gestion et les charges afférentes au fonctionnement.

Maîtrise d'ouvrage de l'opération :

En accord avec Aix-Marseille Université, le Syndicat Mixte de l'Arbois s'était porté maître d'ouvrage de ces deux opérations, en pilotant les études et les travaux. Suite à sa dissolution et à l'intégration depuis le 1er janvier 2017 du Technopôle au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence (rattaché

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170323- 2017_CT2_124-DE Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture :

au Territoire du Pays d'Aix), celle-ci doit désormais assurer la poursuite du portage de l'opération. Cette décision sera entérinée par la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage entre l'Etat et la Métropole.

Financement de l'opération :

Les projets CIRENE & BELTRAM sont actuellement financés partiellement par l'enveloppe du CPER (950 000 €) destinée aux opérations Enseignement Supérieur et Recherche sur le Petit Arbois. Le plan de financement global est le suivant :

	Etat	Région	Département	Métropole	Total
BELTRAM	100 K€	366 K€	366 K€	366 K€	1198 K€
CIRENE	100 K€	384 K€	134 K€	384 K€	1002 K€
TOTAL :	200 K€	750 K€	500 K€	750 K€	2200 K€

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'éducation et notamment l'article L211-7;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- L'arrêté Préfectoral du 17 octobre 2016 mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat Mixte de l'Arbois ;
- La délibération n°FAG 005-1009/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 portant approbation d'une convention spécifique d'application – Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 ;
- Le courrier de M. le recteur de l'académie d'Aix-Marseille du 15 novembre 2016 ;

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le projet de rénovation du bâtiment BELTRAM situé sur la ZAC du Petit Arbois à Aix-en-Provence, en vue d'accueillir les locaux destinés au MASTER « Sciences de l'Environnement Terrestre » piloté par Aix-Marseille Université ;

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170323- 2017_CT2_124-DE Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture :

- Le projet d'implanter sur la ZAC du Petit Arbois un bâtiment pilote pour accueillir le « Centre d'Innovation et de Recherche en Environnement et en Écotecnologies » (CIRENE) visant à analyser le cycle de vie des nanoparticules et nanomatériaux en vue de valoriser le développement de cette technologie sans impact pour l'homme ou pour l'environnement ;
- Que ces opérations bénéficient des financements inscrits au titre du CPER 2015-2020 et qu'elles doivent à ce titre faire l'objet d'un dossier d'expertise conjoint ;
- Que la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, en accord avec Aix-Marseille Université, se propose de devenir le maître d'ouvrage de ces deux opérations suite à la dissolution du Syndicat Mixte de l'Arbois ;

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la reprise de la maîtrise d'ouvrage des opérations BELTRAM et CIRENE par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, suite à la dissolution du Syndicat Mixte de l'Arbois et à son intégration dans la Métropole.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole , ou son représentant, est autorisé à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents à cette affaire.

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Enseignement Supérieur,
Recherche et Santé

Frédéric COLLART

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170323- 2017_CT2_124-DE Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture :

OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - Opération BELTRAM et CIRENE sur le Technopôle de l'Arbois - CPER 2015-2020 - Approbation de la maîtrise d'ouvrage portée par la Métropole

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	77
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	77
Majorité absolue	39
Pour	77
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **29 MARS 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_124-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :